

### Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 7 octobre 2020 -18H30

<b>NOM &amp; PRENOM</b> <i>(par ordre alphabétique)</i>	<b>PRESENCE</b>
BRULE Didier	Pouvoir à Pierre POULY
BAILLY Frédéric	oui
BARBECOT Maïté	Pouvoir à Christian PAILLOUX
COURET Mickaël	Pouvoir à Franck TALEB
DE SAINT-CHAMAS Agnès	Absente
FOURNIER Florence	oui
GENDRONNEAU Arlette	oui
JARTON-COUDOUR Élise	Pouvoir à Maryline LAMBLOT
LAMBLOT Maryline	oui
PAILLOUX Christian	oui
POULY Pierre	oui
RAYNARD Rodolphe	oui
SABY Patricia	Pouvoir à Arlette GENDRONNEAU
TALEB Franck	oui
YEPES Sébastien	oui
Nombre de présents : 9 Nombre d'absents ayant donnés un pouvoir : 5 Nombre d'absents n'ayant pas donné un pouvoir : 1	

Emargement de la feuille de présence.

Le quorum étant atteint (9 présents sur 15 élus) le conseil peut se tenir.

Secrétaire de séance : Pierre POULY.

Rappel des consignes sanitaires : en raison des consignes préfectorales liées au COVID-19, le conseil s'est tenu en respectant les distanciations sanitaires imposant un public limité par le nombre de places possibles à savoir 20 places.

### Ordre du jour :

#### A huis-clos

- Pas de huis-clos (aucune DIA).

#### En public : les votes sont à main levée.

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2020.
- 2020-10-A : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.
- 2020-10-B : Renouvellement de la convention de la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique.
- 2020-10-C : Taxe d'aménagement, modification des taux et exonérations facultative instituées au titre de l'année 2021.
- 2020-10-D : ADEME - Appel à la manifestation d'intérêt (AMI) pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et énergie (SDIe).
- 2020-10-E : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe.
- 2020-10-F : Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet (filère technique).
- Informations diverses : départ au 30 Octobre 2020 de Madame LETURQUE (cadre A) et recrutement d'un agent technique.

## Délibérations

### Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 9 septembre 2020.

Le Maire précise qu'il n'a reçu aucune remarque par mail excepté le mail de Maïté BARBECOT daté du 16/09/2020. Il demande d'émarger la feuille d'approbation du Conseil Municipal du 9 septembre 2020.

Christian PAILLOUX demande de prendre en compte les remarques de Maïté BARBECOT reçues par mail et qu'il y a une faute de frappe (PERREIRA au lieu de FERREIRA). Le Maire répond point par point :

- Réunion des riverains sur l'aménagement route de Champeix : elle a été organisée par les riverains et non par la mairie. Le compte-rendu de cette réunion n'est pas un document municipal.
- Réunion publique des habitants du chemin de Naja, de la route de Champeix et du centre bourg : le contexte sanitaire limite le nombre de participants à une réunion.
- Travaux pour permettre l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à la salle des mariages et du Conseil : les études sont en cours donc aucune solution n'a été retenue à ce jour.

Vote :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
13	1	0

**Délibération adoptée.**

### 2020-10-A : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code des collectivités territoriales un règlement intérieur du conseil municipal doit être rédigé dans les 6 mois après son installation.

Ce point était déjà à l'ordre du jour du précédent conseil municipal et qu'un délai avait été accordé pour transmettre des propositions de modifications.

Le maire n'a reçu aucune remarque. Il demande donc de procéder au vote.

Vote :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
11	3	0

**Délibération adoptée.**

### 2020-10-B : Renouvellement de la convention de la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitudes physique.

Le Maire précise que le centre de gestion dispose des compétences afin d'accompagner les collectivités et les établissements publics dans la gestion des situations d'inaptitude physique de leurs agents.

Le Maire propose de renouveler cette convention qui expire le 31/12/2020.

Considérant que la commune dispose de 7 agents, la cotisation de la commune serait de 100 euros par an.

Vote :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
14	0	0

**Délibération adoptée.**

**2020-10-C : Taxe d'aménagement, modification des taux et exonérations facultatives instituées au titre de l'année 2020.**

Le Maire précise qu'il est nécessaire de fixer le taux de la taxe d'aménagement et de préciser le choix des exonérations en application des articles L 331-1 et L 331-9 du code de l'urbanisme :

- Taux 2011 : 3%,
- Taux 2015 : 5%.

Proposition du maire pour 2020 : taux inchangé (5%) et aucune exonération.

Christian PAILLOUX précise que certaines communes avaient émis le souhait d'une harmonisation. Le maire précise qu'à sa connaissance cela n'a pas été pas à l'ordre du jour au sein de la communauté de communes.

Vote :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
14	0	0

**Délibération adoptée.**

**2020-10-D : ADEME – Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la réalisation d'un schéma directeur immobilier et Energie (SDIE)**

L'ADEME et la Banque des Territoires financent via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner 20 territoires de la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) dans la définition et la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE).

Les monuments historiques et l'éclairage public sont exclus du SDIE.

C'est Mond'Arverne qui pilote cette démarche qui démarrera en janvier 2021 et se terminera en juillet 2024 si notre candidature est sélectionnée.

Christian PAILLOUX précise qu'une démarche d'économie d'énergie a déjà été faite par le passé par la mairie (isolation de bâtiments communaux).

Vote :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
14	0	0

**Délibération adoptée.**

**2020-10-E : Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet ( filière technique).**

Le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un employé municipal affecté au ménage en raison de l'augmentation des locaux à nettoyer (WC près de l'église, salle des fêtes de Chadrat, ...).

Pour cela il faut :

- supprimer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 l'emploi permanent à temps non complet (9 heures hebdomadaires),
- créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 l'emploi permanent à temps non complet (11 heures hebdomadaires),
- inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire propose donc de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 l'emploi permanent à

temps non complet (9 heures hebdomadaires),

Vote :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
14	0	0

**Délibération adoptée.**

**2020-10-F : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2em classe.**

Le Maire propose :

- de supprimer son grade actuel d'adjoint technique.
- de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 l'emploi permanent à temps non complet (11 heures hebdomadaires) d'un adjoint technique territorial affecté au ménage qui a rempli les conditions pour pouvoir changer de grade.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote :

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
14	0	0

**Délibération adoptée.**

**Informations diverses :**

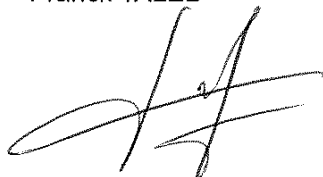
- Le Maire annonce le départ de Madame Sabrina LETURQUE (Cadre A) le 30 octobre 2020.
- Le Maire annonce que, suite au départ de Mme LETURQUE, il envisage de recruter un agent technique. Ce point sera débattu lors du prochain Conseil Municipal.
- Christian PAILLOUX demande que soit évoquée la situation de l'école de la Monne suite à un cas COVID-19 et de plusieurs cas contacts. Le maire informe l'assemblée qu'il n'a pas été avisé par les services compétents (école, préfecture, ARS) mais prévenu par le président du SIVOS. Les 3 enseignants sont soumis à la période d'observation prévue par les textes.  
Florence Fournier précise qu'une seule ATSEM pourra de ce fait recevoir les enfants qui ne peuvent pas être gardés par un parent.  
Il n'est pas exclu que cette situation perdure.

**A noter dans vos agendas :**

Prochain Conseil Municipal le **mercredi 4 novembre 2020 à 18H30 (salle du conseil)**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés le Conseil Municipal est levé à 19 heures 05.

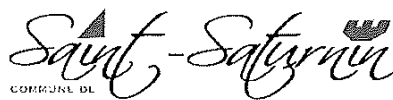
Le Maire  
Franck TALEB



Le secrétaire de séance  
Pierre POULY



MAIRIE  
Place du 8 Mai  
63450 St SATURNIN



**Affichage** : En vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT, le compte rendu de la séance du conseil municipal sera affiché sous huitaine.